



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

allocations

Question écrite n° 44832

Texte de la question

M. Olivier Dassault souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la santé et de la protection sociale sur le système de l'allocation de solidarité familiale (ASF). Alors que le montant de l'ASF se déduit de celui du RMI, il s'ajoute au montant du Smic. Pourtant le RMI n'étant pas considéré comme un salaire, il n'y aurait pas de cumul de salaire. Aussi il souhaite en connaître la justification et les mesures qu'il compte prendre pour réparer cette injustice.

Données clés

Auteur : [M. Olivier Dassault](#)

Circonscription : Oise (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44832

Rubrique : Prestations familiales

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 août 2004, page 5981